

Une plage en cœur de ville

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2021



- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : Municipalité, Métropole Aix Marseille Provence
- **Services de la collectivité associés** : Services techniques, urbanisme
- **Budget** : 3 322 490,82 € TTC
- **Partenaires financiers** : Département des Bouches-du-Rhône
- **Partenaires techniques** : Cabinet AMT, CAUE, Conservatoire du Littoral, DDTM, Gipreb
- **Date de début du projet** : mars 2015
- **Date de fin** : juin 2021



OBJECTIFS

La commune de Saint-Chamas est située dans une zone préservée à l'extrémité nord de l'étang de Berre, centre géographique du département. La bordure littorale est remarquable de par ses hautes falaises reliées entre elles par un aqueduc, frontière naturelle entre la façade maritime et l'intérieur des terres. Le centre du village est ainsi divisé en deux parties, s'ouvrant d'un côté sur les collines et de l'autre sur les eaux de l'étang. Son littoral, long de 14kms, avec des plages sauvages ou aménagées, abrite 4 ports et a la particularité d'être entouré de deux sites préservés et classés Zone Natura 2000. Au sud, la Petite Camargue offre une richesse en termes de biodiversité et des paysages typiques des salins ; au nord, le parc de la Poudrerie est un lieu chargé d'histoire avec un patrimoine industriel atypique où la nature y a repris ses droits depuis son achat par le Conservatoire du Littoral, avec une faune et une flore exceptionnelle.

La municipalité depuis 2014 a porté un vaste projet « littoral » afin de valoriser les rives de notre « petite

mer », de s'ouvrir à l'étang pour permettre ainsi au plus grand nombre d'en profiter dans un cadre embelli respectueux du vivant. Il s'agit en effet d'éviter que les accès à la baignade se multiplient sans confort pour les usagers et dans des conditions nuisibles pour la biodiversité. La qualité de l'eau et une accessibilité au littoral régulée dans le respect de l'environnement sont les deux enjeux fondamentaux du projet.

MESURES MISES EN OEUVRE

Parmi les plages que nous pouvons trouver sur le littoral de Saint-Chamas, la plupart sont sauvages et naturelles. L'une d'entre elle, située en cœur de ville entre le Port Propre Notre Dame, la source claire du lavoir du Gour et le port de pêche du Pertuis, a été créée puis sera progressivement aménagée jusqu'en juin 2021. Dès 2014 la municipalité a montré sa volonté de réappropriation raisonnée de l'étang et a entrepris plusieurs aménagements et investissements autour des activités nautiques : installation de pontons et mise en place du balisage des eaux limitant l'accès au littoral aux embarcations sur une bande de 300m, interdiction des engins à moteur, promotion de la voile, de la pratique douce avec des kayak, paddle...jusqu'à l'aviron depuis 2019. Un vaste plan de végétalisation le long littoral complète le projet afin d'assurer une trame verte entre Parc de la Poudrerie et Petite Camargue.

Pour que l'aménagement de la plage des cabassons soit respectueux de l'environnement, le projet a été réfléchi en concertation avec le Conservatoire du Littoral et la DDTM notamment.

Offrir aux habitants un espace de détente et de baignade, ouvrir la ville sur l'étang en aménageant un littoral laissé en partie à l'abandon, ces objectifs doivent être compatibles avec la restauration d'une biodiversité menacée et le souci plus général du développement durable.

Ainsi, dans le cadre de la création de la plage des cabassons la municipalité a choisi de :

- Réutiliser l'eau des jeux d'eau destinés aux enfants en circuit direct pour l'arrosage des plantations ;
- Implanter 125 arbres en privilégiant les essences méditerranéennes adaptées à nos sols (sans compter les 130 arbres plantés sur le reste du programme littoral avenue Max Dormoy) ;
- Créer plusieurs massifs de fleurs favorables aux pollinisateurs ;
- Réhabiliter le lavoir du gour et son bassin attenant, à côté de l'espace de la plage, en y disposant des plantes aquatiques oxygénantes ;
- Aménager des parkings perméables pour les visiteurs ;
- Limiter le nettoyage mécanique de la plage ;
- Installer des nichoirs (réalisés par le service jeunesse) ;
- Installer une étoile destinée à l'accostage des embarcations légères qui sert d'habitat pour les moules de l'étang ;
- Installer des panneaux sensibilisant au respect de la faune sauvage, en collaboration avec la LPO (par exemple ne pas donner de pain dur aux cygnes et canards qui longent le littoral) ;
- Signer et afficher la charte « Plages sans déchet plastique ».

RÉSULTATS / IMPACTS POUR LA BIODIVERSITE

L'étang d'eau saumâtre a mauvaise réputation. Son équilibre est régulièrement mis à mal suite aux rejets d'eau douce d'une usine hydroélectrique plus particulièrement, et aux fortes chaleurs conjuguées à d'importants apports en nitrates lors des orages. Au travers d'actions (journées de sensibilisation, nettoyage des rives, conférences) mais aussi par des engagements forts pour garantir une eau de baignade de qualité en même temps qu'un milieu favorable aux poissons et crustacés typiques, la commune remplit ses devoirs pour préserver cet espace naturel et toute la biodiversité qui l'anime.

Saint-Chamas ainsi que les 9 autres villes riveraines de l'étang, rassemblées au sein du GIPREB, ont décidé de relancer les démarches juridiques afin de trouver des mesures concrètes pour sa réhabilitation et contraindre EDF à réduire et étaler dans le temps ses rejets.

En parallèle, la ville apporte son soutien à la candidature de l'étang de Berre au patrimoine mondial de l'Unesco. L'obtention de ce label international renforcerait la protection de notre "petite mer".

Soulignons la bonne qualité de l'eau sur un plan bactériologique depuis la création de la plage des cabassons. Cet aménagement a également permis d'étudier et de limiter les rejets aussi ancestraux que nuisibles par les canalisations du centre-ville se jetant dans l'étang. La fréquentation croissante de cette plage est allée de pair avec un moindre usage des autres sites de baignade si sensibles, conformément à nos objectifs.

Coordonnées

Saint-Chamas

Liens utiles

www.capitale-biodiversite.fr

[En savoir plus](#)

Contact

Victor JOURNET, Adjoint au maire à la Transition écologique, Participation citoyenne et Transversalités

victor.journet@saint-chamas.com

04 90 44 52 00